



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre du plan vélo

Question écrite n° 7898

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur la mise en œuvre du plan vélo. En effet en conclusion des assises de la mobilité, elle annonçait que la stratégie mobilité du Gouvernement comprendrait un plan vélo. Ce plan vélo doit aborder de nombreuses questions notamment concernant la santé publique et les infrastructures. Ces intentions font écho au succès rencontré par la Fédération nationale des usagers de la bicyclette (FUB) qui a récemment publié une enquête sur l'utilisation du vélo intitulée « baromètre des villes cyclables ». Celle-ci a récolté pas moins de 113 000 réponses, ce qui en fait la plus grande enquête menée auprès des usagers de vélo en France. Cela démontre une véritable attente autour des moyens de transports plus écologiques. Les participants à ce baromètre étaient invités à indiquer si la pratique du vélo dans leur ville leur semble satisfaisante, si les aménagements sont acceptables, leur sécurité assurée. Leurs réponses montrent que les pouvoirs publics ont encore beaucoup d'efforts à fournir. Seuls 13 % des répondants considèrent en effet que « les conditions pour l'usage du vélo sont bonnes ». L'enquête révèle une forte demande pour davantage de sécurité. Ainsi, 35 % des participants disent se sentir peu ou très peu en sécurité ; 80 % des répondants, plaident fortement pour la construction de pistes cyclables séparées de la circulation automobile. L'enquête fournit de précieuses données concernant les aménagements nécessaires à la généralisation de la pratique du vélo. Un réseau d'itinéraires cyclables régulièrement entretenu, la sécurisation des carrefours, des panneaux indiquant les directions, des arceaux de stationnement à proximité des gares ou des stations de transport en commun font partie des aménagements qui manquent le plus cruellement. Aussi, la FUB souhaite que soient confirmées, par la présentation d'un plan vélo interministériel, les propositions du Conseil d'orientation des infrastructures en faveur du financement des infrastructures vélo et modes actifs. Pour ce faire, la FUB propose la création d'un fonds vélo d'au moins 200 millions d'euros par an qui servira à financer les mesures proposées dans le plan vélo, de généraliser et de rendre plus incitative l'indemnité kilométrique et d'encourager l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) en rétablissant le bonus VAE mis en place les années passées. En accord avec ces propositions, il lui demande qu'elles sont les intentions du Gouvernement en la matière et s'il envisage de mettre en place un système vélo complet et cohérent, dans le cadre de la future loi sur la mobilité, apportant ainsi des réponses à tous les enjeux : santé publique, fiscalité, éducation à la mobilité citoyenne, environnement.

Texte de la réponse

Le baromètre proposé par la fédération des usagers de la bicyclette fait apparaître une demande sociale réelle en faveur d'itinéraires cyclables continus, entretenus et de qualité, autant d'éléments qui ont fait l'objet d'un accueil favorable dans les recommandations du conseil d'orientation des infrastructures et souligne le caractère transversal d'une politique de promotion du vélo. La ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, a été chargée de l'élaboration d'un plan sincère, structuré et financé qui a été présenté par le Premier ministre au mois de septembre. Sa réussite nécessitera le concours de tous, l'appropriation des enjeux par toutes les collectivités et l'implication des parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7898

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3488

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10768